

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/112 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DECIDANT DE PRENDRE EN CHARGE LES FRAIS DE TRANSPORT AFFERENTS AU DEPLACEMENT DE CONSEILLERS A PARIS POUR UNE REUNION AVEC LE MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SEANCE DU 27 MAI 2016

L'An deux mille seize et le vingt-sept mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BERNARDI François, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, FAGNI Muriel, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antò, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BENEDETTI François à Mme GUISEPPI Julie
M. BIANCUCCI Jean à Mme FAGNI Muriel
M. CHAUBON Pierre à Mme BARTOLI Marie-France
M. CORDOLIANI René à Mme NADIZI Françoise
Mme FILIPPI Marie-Xavière à M. CANIONI Christophe
M. GIACOBBI Paul à M. TATTI François
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme COMBETTE Christelle
Mme GUIDICELLI Maria à M. BARTOLI Paul-Marie
Mme MARIOTTI Marie-Thérèse à M. ROSSI José
Mme PONZEVERA Juliette à Mme GUIDICELLI Lauda
M. SANTINI Ange à Mme MURATI-CHINESI Karine
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. LACOMBE Xavier.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

Dans le cadre de la préparation de la nouvelle organisation institutionnelle de la Corse, une réunion a eu lieu le jeudi 19 mai à l'Hôtel de Castries à Paris avec le Gouvernement, représenté par le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Jean-Michel BAYLET. Elle avait notamment pour but d'établir un point sur la démarche de préparation des ordonnances pour créer la collectivité unique de Corse.

La délégation était composée de :

M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse
M. Jean BIANCUCCI
Mme Vanina BORROMEI
M. Christophe CANIONI
M. Pierre CHAUBON
M. Paul GIACOBBI
M. Jean-martin MONDOLONI
M. Camille de ROCCA SERRA

DECIDE de prendre en charge, dans le cadre d'un mandat spécial, les frais engagés par ces conseillers au titre de ce déplacement, aux conditions réglementaires en vigueur.

Ces dispositions couvrent également les autres groupes de travail (Foncier et Fiscalité, Langue et Culture Corses) lorsqu'ils se réunissent à Paris.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 mai 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI